CODE D'ÉTHIQUE DU LAC-ETCHEMIN

Bien se comporter!

Pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre les divers utilisateurs du lac, voici quelques bonnes pratiques à suivre :

Respecter les zones de vitesse restreintes : dans les premiers 60 mètres de la rive, la vitesse maximale est de 10 km/h (6 mi/h).

Avant de mettre à l'eau votre embarcation, prendre connaissance du règlement de lavage des embarcations et le respecter (vignette à l'appui). Laver votre embarcation dans une station de lavage reconnue par la municipalité chaque fois que vous avez visité un autre plan d'eau.

La pratique d'activités nautiques générant de grosses vagues doit se faire à plus de 120 mètres de la rive.

Faire preuve de civisme et de respect envers les autres utilisateurs ainsi que les riverains du lac, tant en matière de sécurité, de nuisance (bruit, éclairage) et d'hygiène.

Détenir votre permis de plaisancier et respecter les règles de navigation et de sécurité qui y sont stipulées.

Ville et campagne... AU NATUREL

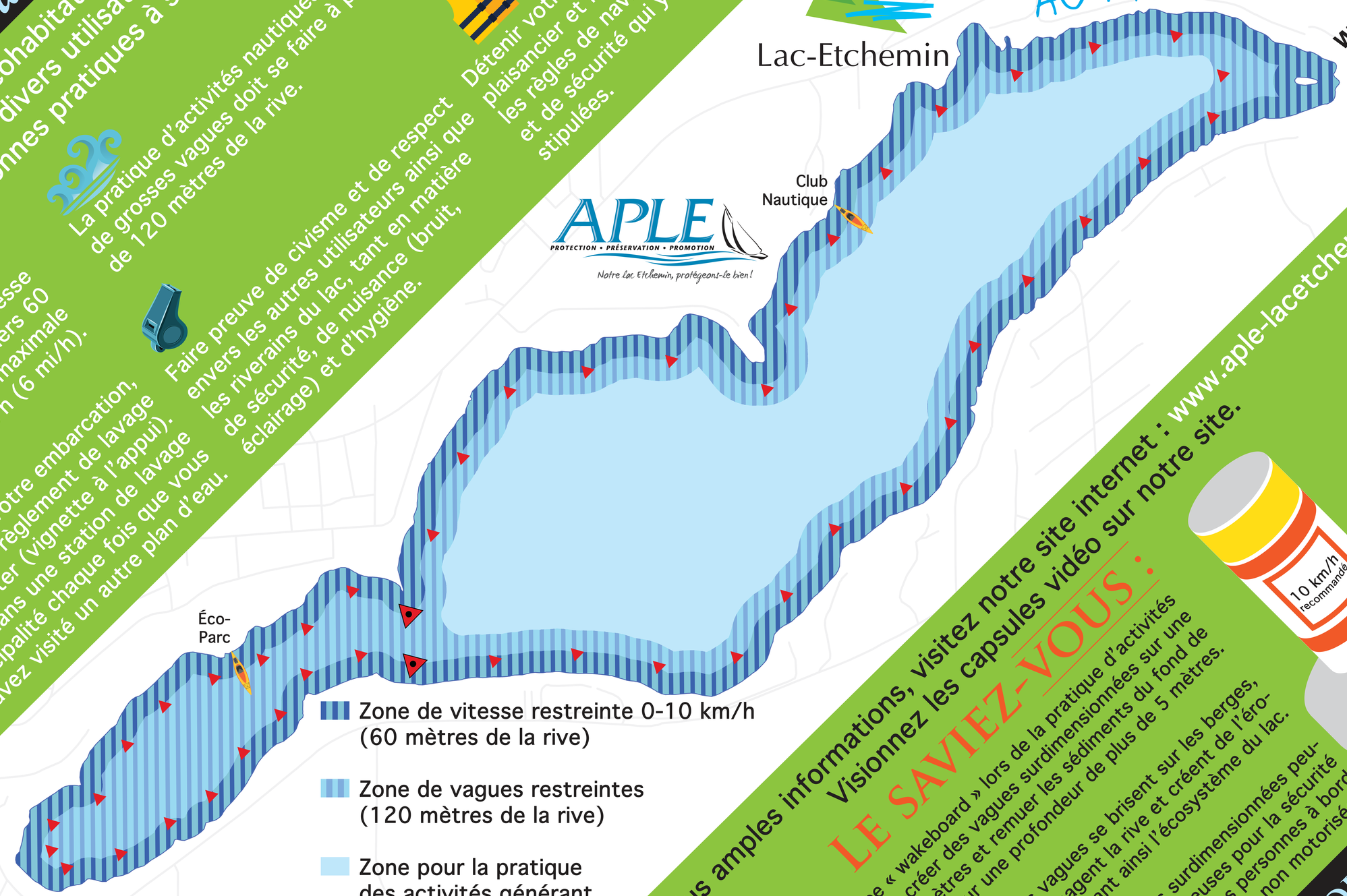

Zone de vitesse restreinte 0-10 km/h (60 mètres de la rive)

Zone de vagues restreintes (120 mètres de la rive)

Zone pour la pratique des activités générant des vagues

Débarcadère Éco-Parc et Club Nautique

Bouée à 60 m de la rive

Bouée de vitesse (10 km/h recommandée)

Pour de plus amples informations, visitez notre site internet : www.aple-lacetchemin.com

Visionnez les capsules vidéo sur notre site.

LE SAVIEZ-VOUS :

Les bateaux de type « wakeboard » lors de la pratique d'activités nautiques peuvent créer des vagues surdimensionnées sur une distance de 250 mètres et remuer les sédiments du fond de l'eau sur une profondeur de plus de 5 mètres.

Lorsque ces vagues se brisent sur les berges, celles-ci endommagent la rive et créent de l'érosion, fragilisant ainsi l'écosystème du lac.

De plus, ces vagues surdimensionnées peuvent être dangereuses pour la sécurité des baigneurs et des personnes à bord d'embarcations non motorisées.

SOYEZ COURTOIS! RESPECTEZ ET PARTAGEZ LE CODE D'ÉTHIQUE!